



Le 12 juillet 2022.

Monsieur le Vice-Président de Grenoble Alpes Métropole chargé de la voirie,  
Messieurs les deuxième, huitième et dixième adjoints au Maire de Grenoble.

Nous vous remercions pour le retour reçu le 9 juin, suite à notre lettre du 10 mars concernant les passages piétons sans marquage au sol.

Il rappelle le principe et la genèse de ces passages non marqués, qu'il est effectivement instructif de connaître. Cependant, l'objet de notre lettre était la réalité vécue par les piétons, qui traversent avec difficulté et appréhension sur ces passages mal identifiés, donc dangereux car insuffisamment visibles. C'est particulièrement vrai des personnes âgées et des enfants, plus encore des personnes avec handicap moteur, auditif, visuel.

Nous insistons donc pour que ces passages soient marqués comme tous les passages protégés afin que ce ne soit pas aux plus vulnérables, les piétons, de s'adapter aux voitures, aux camionnettes et aux bus, aux motos et aux scooters, au grand nombre de vélos et de trottinettes électriques qui vont à toutes vitesses et que l'oreille ne peut pas détecter.

Aussi proposons-nous, à la date qui vous conviendra après l'été et comme cela avait été évoqué lors de notre rencontre du 22 février avec M. Confesson, une rencontre sur place, au croisement Berriat-Thiers puis à la traversée d'Agutte-Sembar au niveau de la pharmacie Victor-Hugo. Il s'agit de deux exemples parmi tous les passages piétons listés dans notre lettre initiale, auxquels il faut ajouter la traversée de la rue Vicat au niveau de la rue Expilly.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces requêtes et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, monsieur le Vice-Président et messieurs les adjoints, nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration de l'UHCV.

**Copies à :** 60 Millions de Piétons, Comité de Liaison des Unions de Quartier (CLUQ), Civipole, Valentin Haüy, site de l'UHCV.

Message reçu le 19 juin 2022 de [ne-pas-repondre@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:ne-pas-repondre@grenoblealpesmetropole.fr)

Voici la réponse du service :

"Un nouveau plan de circulation a été mise en œuvre en avril 2017, ave Berriat en sens unique, 2 bandes cyclables et dépose des feux tricolores concomitante. Travaux définitif : 2019-printemps 2020. En cohérence avec les principes de signalisation et de revêtement adoptés sur CVCM (RASL, Lafontaine, Berriat, voire Chronovélo Gueymard), les traversées piétonnes sont « suggérées » en section courante comme en intersection. Espace grenailé ou pépite anthracite + bordures calcaires noyées ou pépite de même largeur sur l'ensemble des traversées piétonnes. Pas d'accidents recensés ni de gros conflits d'usages observés. Les cyclistes ralentissement ou dévient fortement leur trajectoire lorsque le piéton est engagé (y compris piétons lent/vulnérable). La visibilité est bonne et les interactions libres d'obstacles, avec de nombreux mouvements tournant vers ou depuis Thiers, y compris VL. Le grenailage de l'intersection et les bordures/pépites apporte une bonne lisibilité/liberté pour les piétons et apparait satisfaisante pour les automobilistes, avec des vitesses pratiquées relativement faible (V85 probablement 30 km/h). Sont observées des trajectoires piétonnes très variées ainsi que de nombreuses traversées en section courante hors aménagements dédiés. La perception et la lisibilité de la traversée piétonne apparait également satisfaisante pour les cyclistes. Le rajout de marquage réglementaire ne semble pas à même de modifier les comportements des usagers. L'élargissement des pépites de 30 cm n'est pas souhaitable compte-tenu des bordures existantes, de 30 cm également. Il est proposé de compléter sur la traversées piétonne de Berriat, au niveau de la rue Thiers, 2 marquages complémentaires: • 2 aplats de bleu type chronovélo, avec 10 cm entre le marquage et la bordure noyée • Rafraichissement des 3 bandes jaunes. Après les évaluations en cours, ce principe pourrait être dupliqué sur les autres traversées identifiées comme problématiques dans le périmètre CVCM. "

Les services de Grenoble-Alpes Métropole restent à votre entière disposition.  
Cordialement,

Le Pôle Relations Citoyens des services techniques  
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Rappel de la lettre initiale du 10 mars 2022

Le 10 mars 2022.

Monsieur le Vice-Président de Grenoble Alpes Métropole chargé de la voirie,  
Messieurs les deuxième, huitième et dixième adjoints au Maire de Grenoble.

Il y a dans notre secteur un bon nombre de passages piétons sans marquage au sol :

- sur le cours Berriat, au croisement avec la rue Thiers, où de plus le feu à bouton poussoir a regrettablement été supprimé
- sur le boulevard Gambetta, au niveau du cours Berriat
- sur le cours Lafontaine, devant les portes du lycée Champollion
- sur tout le boulevard Agutte-Sembat, de la rue Hoche jusqu'à la rue Molière

Nous ajoutons à cette liste celui de la rue Emile Gueymard, au niveau de la sculpture de Calder, qui n'est pas dans notre secteur mais nous concerne en tant qu'usagers de la gare.

Nous avons constaté que ces « plateaux piétons », dans leur réalisation présente, ne protègent pas les plus vulnérables. Ce sont eux, c'est à dire les piétons, qui sont forcés de s'adapter au trafic des voitures et des vélos ou trottinettes électriques.

Les automobilistes et les cyclistes ne réalisent d'ailleurs généralement pas qu'il y a un passage piéton !

Nous l'avons vu, vécu, entendu : certains piétons, en particulier les personnes âgées et les enfants, n'osent tout simplement pas traverser lorsque le trafic de voitures ou de vélos et de trottinettes devient un peu dense. D'autres personnes, notamment avec handicap moteur ou visuel, le font de façon périlleuse.

Pour les personnes malvoyantes ayant encore la perception des différences de luminosité, les bandes blanches au sol sont essentielles, même si le trafic est faible. Elles sont aussi l'un des repères pour les chiens guides d'aveugles, qui savent les chercher.

Aussi faisons-nous la demande de transformation de ces passages en plateaux piétons protégés, c'est-à-dire avec le marquage au sol par les bandes blanches qui identifient depuis toujours les « passages protégés ».

Nous restons à votre disposition sur ce sujet.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre requête et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, monsieur le Vice-Président et messieurs les adjoints, nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration de l'UHCV.

**Copies à :** 60 Millions de Piétons, Comité de Liaison des Unions de Quartier (CLUQ), Civipole, Valentin Haüy.